



Championnat

Départemental

Jeunes

Des YVELINES

Règlement 2025

Présentation

1. Tir à 18 m - Le championnat est fermé.

> Organisation de l'épreuve

L'organisateur doit pouvoir aligner 12 cibles pour une compétition sur 2 jours.

L'utilisation de IANSÉO est fortement recommandée et devrait devenir obligatoire à moyen terme. Le matériel doit être réservé auprès du Comité régional. Il faut le prendre à Chennevières voir avec la secrétaire du comité Chloé 01 49 82 75 80.

Les écrans pour l'affichage en temps réel des résultats saisis via IANSEO sont à la charge de l'organisateur.

➤ Inscription à l'épreuve (U11 à U21)

Pour s'inscrire au championnat, **3 scores sont obligatoires**, quelles que soient la catégorie et l'arme.

Cependant la commission jeunes pourra prendre la décision de modifier cette règle suivant le nombre de place.

Ce sera le classement départemental qui sera pris en compte arrêté 15 jours avant le championnat.

Un quota sera établi par catégorie et par arme.

Le règlement des inscriptions se fera soit par virement, soit par chèque à l'inscription par le club ou la compagnie à l'adresse du CDY. Les participants doivent s'assurer que les paiements sont bien arrivés **AVANT** la compétition. A noter que, le jour de la compétition et de façon exceptionnelle, uniquement les paiements par chèque et CB seront acceptés."

Les médailles sont à la charge du CDY

Quotas

Le CDY communiquera le Quota des archers par catégorie et par arme. La répartition sur les cibles est à la charge de l'organisateur. Les jours de tir seront alternés tous les ans.

48 archers par jour

Départ	Catégorie	Sexe	Arme	Qualifs + duels
S	U11	F	CL	Blason 80 cm pas de duel
S	U11	Н	CL	
S	U13	F	CL	Blason de 60 cm
S	U13	Н	CL	
S	U15	F	CL	Blason trispot de 60 cm
S	U15	Н	CL	
S	U13 - U15 - U18	F	BB	Blason de 60 cm
S	U13 - U15 - U18	Н	BB	
D	U18	F	CL	Blason trispot CL de 40 cm
D	U18	Н	CL	
D	U21	F	CL	
D	U21	Н	CL	
D	U18 - U21	F	СО	Blason trispot CO de 40 cm
D	U18 - U21	Н	СО	

> La date d'un championnat départemental

Le championnat doit se caler par rapport au championnat de France et au championnat régional. Un minimum de 15 jours entre 2 championnats pour permettre la remontée des scores pour une qualification.

> Attribution d'un championnat départemental

Le club ou la compagnie fait la demande par écrit au CDY de sa candidature à l'organisation de ce championnat. La validation se fera par l'ensemble des membres du comité. C'est l'organisateur retenu qui inscrira le concours sur le site de la FFTA.

L'organisateur touchera une subvention. Le département mettra à disposition la ciblerie et les « chrono tirs ». Restera à la charge de l'organisateur, les blasons, le repas des arbitres. Le défraiement des arbitres est à la charge du CDY.

> Accueil des tireurs :

3 personnes au greffe : 2 personnes du CDY avec 1 file de « A à L » et 1 file de M à Z » pour vérifier les licences et annoncer les cibles et 1 personne du CDY récupère les chèques et le s'occupe du paiement par CB.

1 panneau d'affichage avec l'attribution des cibles par ordre alphabétique et par n° de cible.

> Déroulement de l'épreuve sélective du matin et horaires :

Un tir sélectif de 2 séries de 10 volées de 3 flèches.

Entrainement : 3 volées d'essai sur sa cible.

> Déroulement des duels de l'après-midi :

Les duels se dérouleront en « Montante Descendante »

Tous les duels commenceront en même temps quelques soient les catégories. (pas d'attente). Les catégories qui auront terminées attendront la fin de la compétition pour les podiums.

Si une catégorie a moins de 4 participants (es), il n'y aura pas de duel, c'est le tir du matin qui déterminera le podium.

3 volées d'essai pour tous pour débuter les duels.

> Pas de tir :

Les tireurs d'une même catégorie doivent être placées sur des cibles contigües suivant le classement départemental.

Si IANSÉO:

1 feuille de marque papier stocké par l'organisateur et 1 tablette contre marque par cible

L'affichage des résultats se fera au fur à mesure du tir, sur les écrans répartis dans la salle et à la buvette, puis sur le tableau. Les archers pourront récupérer leur feuille de marque en ligne sur **IANSÉO** (une adresse de connexion sera affichée par l'organisateur).

En traditionnel:

1 feuille de marque et une contre-marque papier.

L'affichage des résultats se fera après l'enregistrement de tous les scores dans « Résult'arc » puis sur le tableau.

Gestion de la compétition

2 ordinateurs au moins

2 imprimantes

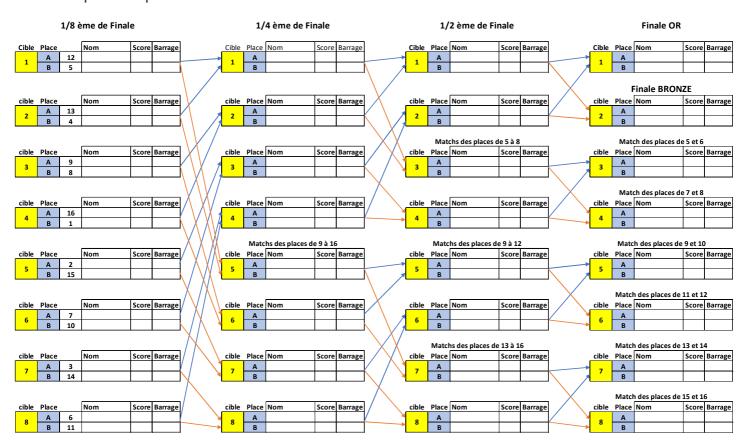
Des « post its » pour n° de cible

➤ Cut à 16

À l'issue des qualifications, les archers sont classés de la 1ère à la 16ème place. Ce classement permet d'établir le tableau des 1/8èmes de finale. Les archers vainqueurs des 1/8èmes sont qualifiés en 1/4 de finale et les perdants se retrouvent dans un tableau de repêchage pour se classer entre la 9ème et la 16ème place.

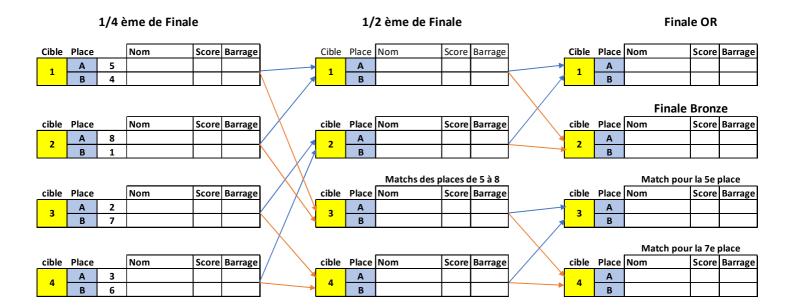
Le même principe est appliqué à l'issue des 1/4 de finale : les 4 archers gagnants se rencontrent en 1/2 finale et les 4 archers perdants se rencontrent pour se classer de la 5ème à la 8ème place. Les 4 vainqueurs du tableau de repêchage se rencontrent pour se classer de la 9ème à la 12ème place et les 4 perdants du tableau de repêchage se rencontrent pour se classer de la 13ème à la 16ème place.

Le 4^{ème} et dernier match concernera uniquement les 4 archers qui sont en 1/2 finale et permettra d'établir le classement final de la catégorie et de décerner le titre de Champion départemental Tir à 18 m.



➤ Cut à 8

Le principe est le même en démarrant en 1/4 de finale. Le 3ème et dernier match concernera uniquement les 4 archers qui sont en 1/2 finale et permettra d'établir le classement final de la catégorie et de décerner le titre de Champion départemental Tir à 18 m.



➤ Cut à 4

Le principe est le même en démarrant en 1/2 finale. Le 2ème et dernier match concernera uniquement les 4 archers qui sont en 1/2 finale et permettra d'établir le classement final de la catégorie et de décerner le titre de Champion départemental Tir à 18 m.

